Chambre professionnelle remplaçant l'actuel Sénat, le vote familial et le vote des femmes.

Dans l'ordre social, il faut intéresser l'ouvrier à la production et le guérir du sinistre du pays capitaliste; ovoïdre au travail manuel toute son importance; donner à chaque ouvrier, une maison et du jardin où il pourra se reposer des fatigues du travail.

L'ordre moral n'est pas à négliger: le gouvernement doit respecter toutes les forces morales; la lutte contre l'alcoolisme, et contre les immoralités exposées à la vue de la jeunesse, doivent être poursuivies avec succès.

« Toutes ces réalisations, toutes ces manifestations de bonne volonté, a conclu Me Diligent, se trouvent dans le programme de M. Beausire, dont toute la vie a été la sanction de ses paroles. Vous voterez pour lui dimanche et vous ferez triompher sa cause. »

L'assistance, en applaudissant longuement Me Diligent, a prouvé que son appel éloquent avait été compris. Le programme de M. Beausire doit réunir tous les suffrages et, dimanche, tous les républicains se feront un devoir de lui confier la défense de l'intérêt général.

AUX ELECTEURS DE TOUS PARTIS

Les partis politiques, signataires de l'entente électorale, voulant assurer la sincérité du vote et la liberté absolue de tous, invitent tous les citoyens à protester contre toute tentative de racolage ou d'intimidation qui pourrait se produire aux abords des bureaux de vote, de quelque parti qu'elle provienne.

Ils leur demandent de bien vouloir signaler de suite aux délégués des partis signataires de l'Entente, toute manœuvre qui serait faite pour empêcher un électeur d'accomplir en toute indépendance son droit de vote.

Pour le Parti Socialiste : Henri Baert, Henri Lefebvre; pour l'Union Nationale et Républicaine : Paul Deborter, Paul Delgrange; pour la Ligue d'Union Républicaine : Jean Courier, Jules Lehembre; pour la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste : Auguste Bessède, Albert Lecomte.

Les Elections cantonales et l'impôt sur les salaires

Le Syndicat des Employés de Roubaix-Tourcoing a demandé à tous les candidats, à quelque parti qu'ils appartiennent, leur opinion personnelle sur l'impôt sur les salaires.

Nous reproduisons ci-dessous les opinions exprimées à ce sujet :

Lannoy. — A. Chuffart, maire de Forest :

« Je suis contre l'impôt sur les minima de traitements et de salaires, qui correspondent à un minimum de vie humaine. »

Lannoy. — J. Leroy, maire de Leers :

« J'ai la conviction que la loi sur les salaires, de la façon dont elle fonctionne actuellement, est et restera une loi boiteuse, inefficace, et qui a trop vécu déjà. J'envisagerai avec grand intérêt une loi sur le capital, qui, à mon avis, bien comprise, serait plus équitable et d'un rapport financier plus considérable. »

Lannoy. — A. Parmentier, avocat :

« Exonérer définitivement certains revenus serait renoncer au principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt et retourner aux pratiques de l'ancien régime où des privilèges fiscaux étaient accordés à certaines localités, à certaines corporations, à certains individus, à certains biens même.

» Quant au minimum de salaire à exonérer de l'impôt, et ce minimum doit comporter des suppléments pour charges de famille, je me permets de vous retourner la question et de vous demander : « Ce minimum doit-il être le même pour » toute la France ou varier suivant les ré- » gions ? »

Roubaix-Est. — L. Beausire, employé :

« Tous ceux qui profitent des services de l'Etat doivent contribuer à couvrir ses dépenses, mais pour autant que leurs ressources le leur permettent. Je suis donc, en principe, partisan de l'impôt sur les hauts salaires, supérieurs à 10.000 francs, avec avantages spéciaux pour les familles nombreuses. »

Roubaix-Est. — Ph. Vanwynacker, ouvrier peintre :

« Engage à soutenir ou déposer le vœu que l'impôt sur les salaires frappe seulement ceux dont le salaire dépasse annuellement douze mille francs, et qu'en aucun cas, ceux qui le paient, n'aient à payer en sus l'impôt sur le revenu sur le même produit de leur travail. »

Roubaix-Est. — H. Watremez, adjoint au maire de Roubaix :

« Je suis hostile à l'impôt sur les salaires. Si le pouvoir central maintient cet impôt, je suis d'avis que les minima d'imposition devraient être relevés. A mon sens, ces minima devraient être établis par des Commissions régionales de statistique. En tous cas, il faudrait, dès à présent, les relever d'au moins deux mille francs, pour qu'ils correspondent à peu près aux minima du coût de la vie actuelle. Il faudrait également tenir compte des charges de famille de chaque intéressé. »

Roubaix-Nord. — H. Briffaut, maire de Wattrelos :

« J'estime que l'impôt sur les salaires ne devrait atteindre que les parties de salaires pouvant être considérées comme des revenus non indispensables aux moyens de l'existence, et que, conséquemment, dans chaque région, des Commissions paritaires devraient être constituées pour fixer les salaires ou parties de salaires qui seraient exempts de l'impôt. »

Roubaix-Nord. — A. Lerouge, administrateur du Bureau de Bienfaisance, Roubaix :

(Même réponse que Ph. Vanwynacker, de Roubaix-Est).

Roubaix-Nord. — Ch. Malfilatre, représentant :

« Malheureusement, cet impôt est l'œuvre de gens qui se disaient les défenseurs de la classe laborieuse; je trouve qu'ils ont manqué à leur devoir. Je considère que cette loi devrait être revisée, et porter le minimum de salaire exempté à 10.000 francs. »

Roubaix-Ouest. — J. Lebas, maire de Roubaix :

« Je suis contre l'impôt sur les minimums de traitements et de salaires. Actuellement, ces minimums sont de 4.000, 5.000 et 6.000 fr., suivant l'importance de la population. Or, ces minimums sont tout à fait insuffisants. Si on les élevait respectivement à 6.000, 7.000 et 8.000 francs, ils correspondraient à peu près aux minimums actuels du coût de la vie. Cependant, j'estime que ces minimums doivent être fixés par des Commissions régionales paritaires. Il va de soi que les minimums devraient être augmentés proportionnellement aux charges de famille des salariés. »

Roubaix-Ouest. — A. Lecomte, métreur :

(Même réponse que Ph. Vanwynacker, de Roubaix-Est).

Roubaix-Ouest. — Fernand Motte, industriel :

« Il faut poser ce principe que cet impôt, comme tous les autres impôts nouveaux, doit être établi en tenant compte des charges qui incombent au budget de la nation.

» Il est impossible d'envisager que, seules, les classes les plus aisées de la société supportent la totalité des charges de l'Etat, parce que, dans ce cas, aucune taxation ne serait suffisante pour obtenir l'équilibre du budget.

» La limite d'exemption d'impôt sur les salaires à Roubaix, pays envahi, était fixée en 1920 à 10.000 francs, 1921 à 8.750 fr., 1922 à 7.500, et en 1923, 6.250 fr.

» Il est certain que si le principe de l'impôt est à défendre, la base de 6.250 francs semble ne pas justifier une imposition, étant donné le coût actuel de la vie.

» Il m'est difficile de répondre de façon précise quel est, selon moi, le minimum de salaire qui devrait être exempt d'impôts. C'est une question qui doit résulter d'appréciations tenant compte, d'une part, des recettes nécessaires; d'autre part, du nombre et de l'importance des impositions à percevoir, mais je suis persuadé que la perception des impôts ne se fait pas dans toute la France d'une façon équitable, et que beaucoup d'individus susceptibles d'impositions, ne sont pas touchés par les feuilles et ne remplissent pas leur devoir fiscal.

» Par une meilleure perception, l'assiette du budget serait assurée d'une façon beaucoup plus facile et je suis parfaitement de cet avis que les exonérations les premières à appliquer seraient celles qui consisteraient à relever d'une façon très large le minimum du salaire soumis à l'impôt cédulaire et de remonter, par exemple, ce minimum à la somme de 10.000 francs qui était celle prévue pour l'année 1920. »

Tourcoing-Nord. — Desmettre, maire d'Halluin :

(Même réponse que Boudéré, de Tourcoing-Sud).

Tourcoing-Nord-Est. — A. Pierpont, Tourcoing :

(Même réponse que Boudéré, de Tourcoing-Sud).

Tourcoing-Sud. — Louis Boudéré, conseiller municipal, Mareq-en-Barœul :

« Sur cette importante question, franchement, nous sommes contre, et jusqu'à sa disparition, nous lutterons contre cette imposition inique.

» Pas d'exemption, ni d'exonération, car les gros traitements se composent toujours de plusieurs parties : primes, indemnités, allocations diverses, qui permettraient l'évasion fiscale, tout en maintenant la loi qui, finalement, retomberait sur le peuple dans des situations critiques.

» A mon humble avis, l'impôt progressif sur le revenu (non pas compris le salaire) bien ordonné et appliqué serait de nature à fournir la totalité des impôts, puisque déjà les impôts indirects pèsent bien lourdement sur les classes laborieuses. »

Nous donnerons demain les opinions émises sur la loi de huit heures.

TOUFFLERS

Une réunion de l'Alliance Républicaine

M. AUGUSTE PARMENTIER, CANDIDAT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, DU CANTON DE LANNOY, EXPOSE SON PROGRAMME QUI EST UNANIMEMENT APPROUVÉ.

Les électeurs de Toufflers, qui ont assisté vendredi soir, à la réunion organisée par l'Alliance Républicaine du canton de Lannoy, dans la salle du « Grand Cabaret », ont eu la satisfaction d'entendre M. Parmentier, candidat au Conseil d'arrondissement, exposer son programme avec clarté et une grande simplicité.

Le bureau était composé de MM. Gallet, maire de Toufflers, président; MM. Deroubaix et Bayart, assesseurs.

ALLOCUTION DE M. GALLET

M. Gallet ne croit pas nécessaire de présenter en de longues phrases, le candidat, M. Auguste Parmentier, chevalier de la Légion d'honneur, mutilé de guerre. « On ne présente pas les héros, dit-il, on les salue et on les acclame. M. Parmentier, qui a tout un passé d'honneur, est l'homme capable de défendre les intérêts du canton de Lannoy et par conséquent, de la commune de Toufflers, aussi, vous avez hâte de l'entendre. C'est pourquoi, je m'empresse de lui donner la parole. »

DISCOURS DE M. PARMENTIER

Le candidat s'estime heureux d'avoir répondu à l'appel du Comité, pour venir défendre les intérêts du canton de Lannoy, et barrer la route au socialisme. L'orateur rappelle ses grandes relations des membres de sa famille dans la région, « c'est ce qui fait, dit-il qu'on a jugé bon de faire appel à mon concours et c'est avec empressement que j'ai répondu présent. J'aurai voulu ne voir en présence que deux candidats seulement; l'un partisan de l'ordre et l'autre avec des idées très avancées voulant aller même vers la révolution. Qu'est-ce, en effet, qu'une révolution comme celle que nous avons vue en l'Allemagne après la guerre? Pour ma part, je ne vois rien de changé, les casques à pointes sont toujours là avec une forte armée camouflée. Il y a eu aussi, par delà la Pologne, la révolution et le communisme, on sait ce qu'il en est résulté: la misère, la ruine et la mort. Il me semble que nous avons assez versé de sang, et que personne en France ne désire une nouvelle guerre. »

Faisant ensuite allusion à la situation en France, l'orateur explique qu'il suivra les mêmes principes que M. Darras, pour exiger du Gouvernement la répression de certains abus, l'équilibre du budget, sans recourir à de nouveaux impôts. « Certes, pour cela, et comme la France a besoin de finances, il faut, dit-il, faire payer l'Allemagne, qui nous a attaqués sans raison en violant la neutralité belge, et vis-à-vis de laquelle les socialistes veulent être par trop généreux. »

Au cours de sa profession de foi, M. Parmentier se déclare partisan résolu du repos hebdomadaire, de la loi sur les assurances sociales, qui permettraient aux travailleurs d'assurer le pain de leurs vieux jours, de même qu'aux petits commerçants et petits patrons.

« La loi de 8 heures, dit-il, est bien acquise, il serait même nécessaire d'améliorer la situation des heures de travail dans les usines insalubres. Telles celles fabriquant les produits chimiques, en permettant aux ouvriers de travailler de temps à autre à la campagne. Toutefois, il est nécessaire aussi d'accorder exceptionnellement, des dérogations.

» Quant à l'impôt sur les salaires, il regrette son application, car personne n'en veut, et tout, au moins le minimum qui doit être exempté, devrait être relativement élevé.

» Voilà, dit en terminant le candidat, un aperçu de mon programme. Je vous engage à vous serrer autour du drapeau tricolore, et si je suis élu, vous jugerez si mon passé justifie mes actes, et si j'ai mérité toute votre confiance. »

La fin de ce discours est salué par de chaleureux applaudissements, et M. Gallet, après avoir félicité et remercié le candidat pour son brillant exposé, fait acclamer l'ordre du jour suivant :

« Les électeurs de Toufflers, après avoir applaudi et approuvé l'éloquent exposé du programme de M. Parmentier, s'engagent à faire la plus active propagande pour assurer son élection le 14 mai et se séparent aux cris de : Vive Parmentier! Vive le canton de Lannoy! Vive la République. »

Aucun contradicteur ne s'est présenté.

CANTON DE CYSOING

M. Louis Castelain, conseiller municipal de Sainghin, conseiller d'arrondissement sortant, adresse la circulaire suivante aux électeurs du canton :

En 1919 vous m'avez désigné pour vous représenter au Conseil d'arrondissement de Lille.

Avec la conscience d'avoir accompli mon devoir, je viens à nouveau solliciter vos suffrages.

Républicain sincère et loyal, partisan des réformes sociales, et politiques de la République, adversaire des querelles stériles qui ne peuvent que nous affaiblir, j'estime qu'en des circonstances aussi critiques que celles que nous traversons, nous devons accorder toute notre confiance au Gouvernement qui a la charge de nous défendre: unir nos efforts pour obtenir la réparation de nos ruines.

Né dans le canton, vivant parmi vous, je connais vos besoins. Vous pouvez compter sur toute mon activité pour défendre les légitimes revendications:

Des victimes de la guerre et des sinistrés;

Des familles nombreuses, par une application très libérale des lois d'assistance, d'encouragement à la natalité et par le vote familial.

Des vieillards, infirmes, incurables, par la modification de la loi de 1905. A ce sujet j'ai fait adopter l'année dernière par le Conseil d'arrondissement un vœu demandant le relèvement des barèmes servant à l'attribution des secours. Ces barèmes étant toujours ceux de 1914;

Des travailleurs de toutes catégories, atteints par la crise économique et la concurrence étrangère et combattre le gaspillage des deniers publics.

Mes chers concitoyens,

Si vous approuvez mon programme, vous l'affirmerez en me renouvelant votre confiance.

Vous me trouverez toujours sur la brèche, n'ayant d'autre ambition que d'être utile à la société et de servir les intérêts du canton.

Vive la République! Vive le canton de Cysoing!

Louis Castelain, conseiller municipal de Sainghin, conseiller sortant.

CANTONS DE TOURCOING

AUX ELECTEURS DE TOURCOING ET SES CANTONS

Le Comité d'Entente Républicaine Démocratique donne aux électeurs les instructions suivantes:

Le devoir des électeurs de Tourcoing et ses cantons est clairement tracé

Avec une admirable discipline, répondant au mot d'ordre des différents partis républicains du département du Nord, en 1919, tous les patriotes ont réuni leurs voix sur les trois candidats républicains: Mallet, Vandamme et Fouquet-Lelong.

Aujourd'hui, la situation est la même.

Les différents partis républicains du Nord conservent le même programme et les mêmes candidats.

La situation à Tourcoing n'est donc nullement changée. Seul, M. Vandamme, démissionnaire, est remplacé par son collègue combattant Vandenberghe.

Tous les électeurs voteront avec ensemble pour les trois candidats représentant les idées d'union nationale: Mallet, Vandenberghe et Fouquet-Lelong.

L'Entente Républicaine Démocratique.

***

L'appel suivant est adressé par les électeurs de 1919 :

POUR QUI FAUT-IL VOTER ?

Sans aucune hésitation, pour le candidat républicain Fouquet-Lelong, conseiller général sortant.

Aux dernières élections, sur un large programme d'union, le candidat Fouquet-Lelong obtenait l'unanimité des voix de tous les patriotes de Tourcoing et des cantons.

Durant l'exercice de son mandat, fidèle à son programme, le conseiller général Fouquet-Lelong n'a cessé de mettre ses services à la disposition de ses électeurs et a contribué, en toutes circonstances, à maintenir les principes fondamentaux de l'Union sacrée qui a fait la France victorieuse!

Par quelle aberration d'esprit, un petit groupe d'électeurs, rompant le pacte d'union, présentent-ils contre le conseiller général Fouquet-Lelong un candidat qui vient jeter sans raison, dans le corps électoral, la division et le désordre? Ceux-là porteront la responsabilité de leur acte.

Quant aux électeurs, ils n'hésiteront pas, entre le candidat défendant toutes les idées républicaines, et celui qui est le simple représentant de quelques hommes à l'esprit de sectarisme étroit, désuet et désapprouvé depuis la guerre par la France entière.

Sans aucune hésitation, ils voteront tous pour le seul candidat d'union républicaine, Fouquet-Lelong.

Les électeurs de 1919.

***

M. Henri Robbe fils, candidat au Conseil général pour le Canton Sud de Tourcoing, adresse la lettre suivante à ses électeurs :

Afin que nulle équivoque ne soit possible au sujet de ma candidature au Conseil général, je tiens à dire qu'elle n'a été mise en compétition avec aucune autre, ce que je n'aurais jamais accepté.

La place était libre. En me la proposant, des amis ont fait valoir à mes yeux que devant les menaces extérieures qui s'aggravent, devant le communisme des Soviets, qui, par une propagande intense s'étale dans le pays, c'était un devoir pour les jeunes de se dresser et de défendre l'ordre de toute leur énergie.

Je n'ai pas cru pouvoir refuser ce poste. Si un autre que moi avait été désigné, il ne me serait pas venu à l'idée de lui barrer la route, mais plutôt de le soutenir de grand cœur.

La guerre qui fut une rude école de discipline, m'a appris que les désirs et les aspirations personnelles s'effacent devant l'intérêt général.

Henri Robbe.

Les Elections cantonales et le Mouvement familial

La Fédération des Unions des familles nombreuses du Nord de la France nous prie d'insérer :

On a dit avec juste raison qu'il existe un terrain sur lequel tous les concours, toutes les énergies, toutes les bonnes volontés peuvent se rencontrer : c'est le terrain de la Famille, et l'unanimité des témoignages recueillis par la Fédération des Unions de Familles nombreuses du Nord à la suite de sa requête aux candidats aux prochaines élections leur demandant de prendre position au point de vue des revendications familiales, en est l'éclatante confirmation.

« J'acquiesce de tout cœur au programme que vous soumettez à mon approbation... »

« Je prends l'engagement si les électeurs m'appellent au Conseil général, d'y être le fervent porte-paroles des idées que la Fédération des Unions de Familles nombreuses défend si bien, et surtout du Vote familial... »

« Protéger, favoriser la famille, cellule de la société, et organiser le Vote familial, œuvre de stricte justice... »

« Justice électorale par la représentation proportionnelle, professionnelle et familiale ... »

« Justice sociale par une législation protégeant la famille française... »

Telle est la note dominante des réponses reçues des candidats représentant les opinions les plus diverses, qu'il s'agisse de l'Union Nationale et Républicaine, de la Fédération Républicaine du Nord, de l'Entente Républicaine Lilloise, de la Ligue radicale et radicale-socialiste, etc.

Le cri d'alarme jeté à travers le pays tout entier signalant les dangers immédiats dont nous menace l'angoissante question de la dépopulation, a été enfin entendu et l'on a reconnu l'impérieuse nécessité de remplacer par une politique franchement familiale, la politique individualiste dont nous n'avons que trop souffert, et qui est la cause de tout le mal.

D'ailleurs, conscients de leur nombre, de leur force et de leur valeur morale, les pères de famille entendent faire respecter leurs droits, et les journaux enregistrent chaque jour quelque manifestation nouvelle par laquelle ils veulent démontrer l'importance en même temps que l'opportunité de leur mouvement.

Qu'ils prennent confiance, le Vote familial est en bonne voie et les défenseurs acharnés qu'il compte au Parlement, sont un sûr garant de la victoire prochaine.

Le jour où le père de famille aura le vote familial, le problème de la natalité sera résolu, et notre chère France pourra se consacrer en toute sécurité, avec toutes ses énergies, à cette œuvre de reconstitution, de concorde et de paix pour laquelle la désignent ses glorieuses traditions et ses incomparables vertus domestiques.

Le président de la Fédération des Unions de Familles nombreuses du Nord de la France,
Louis Watine.

LES REUNIONS SOCIALISTES

A ROUBAIX

UNE REUNION SOCIALISTE. — Vendredi soir, le parti socialiste a tenu une réunion à l'estaminet du « Mogador », rue Archimède, devant une centaine d'auditeurs. Au cours de cette réunion, ont pris successivement la parole, MM. Henri Briffaut, maire de Wattrelos, candidat au Conseil général du Canton Nord; Lebas, député-maire, et De Brabander. Ce dernier a critiqué la candidature de M. Malfilatre, ainsi que l'attitude des communistes.

M. Lebas a très longuement exposé les bienfaits de la loi de huit heures, puis des lois sociales, et a terminé, comme les précédents orateurs, en invitant l'assistance à faire triompher, dimanche prochain, le nom de M. Henri Briffaut.

La réunion a pris fin à 22 h., après le vote d'un ordre du jour en faveur du candidat.

Le Congrès de l'enseignement libre à Paris

La R. P. scolaire. — L'instruction religieuse. Le brevet supérieur

Paris, 12 mai. — Sous la présidence de M. le chanoine Crosnier, qu'entouraient le colonel Keller, président de la société générale d'éducation et d'enseignement, M. Le Cour-Grandmaison, député de la Loire-Inférieure, M. Jean Guiraud, l'assemblée des directeurs diocésains de l'enseignement libre a continué ses travaux.

Après avoir entendu M. Le Cour-Grandmaison et M. Guiraud, parler, le premier de l'action en faveur de la répartition proportionnelle scolaire au Parlement, le second de la campagne à mener dans le pays, les directeurs de l'enseignement libre se sont prononcés pour la prompte adoption de cette réforme.

Il y a eu en effet de l'avenir des écoles chrétiennes.

M. le chanoine Vianey a présenté ensuite un rapport sur les diplômes de l'instruction religieuse. Il a dit ce qui a été fait déjà, et montré ce qui reste à faire.

Beaucoup de diocèses ont institué un brevet supérieur. On souhaiterait que cette institution se généralisât.

Vendredi matin, à la suite d'un intéressant questionnaire de M. le chanoine Mathieu, d'Albi, une longue discussion s'est engagée, à la suite de laquelle on s'est trouvé d'accord pour souhaiter que les jeunes gens et les jeunes filles susceptibles d'entrer dans l'enseignement libre, préparent le brevet supérieur et passent l'examen.

PETITES NOUVELLES

Au cours d'une promenade sur le Rhin, près de Coblence, une barque dans laquelle avaient pris place une dizaine de personnes, a coulé au passage d'un convoi de péniches. Quelques-uns seulement des occupants ont pu être sauvés.

Un violent orage s'est abattu sur Lorient et a été suivi d'un phénomène bizarre : un pluie jaunâtre, qui a laissé sur le sol, des traces visibles.

En Espagne, le « Journal officiel » publie un décret annulant celui du 2 mars, aux termes duquel l'importation des tissus et passementeries de soie était limitée aux douanes d'Iran et de Port-Bou. Le délai accordé pour la présentation des réclamations relatives aux tarifs douaniers étant écoulé et les tarifs de plus de 80 articles, notamment le pétrole, la gazoline, les instruments agricoles, ayant subi une réduction, les tarifs définitifs paraîtront samedi à l' « Officiel ».

M. Maginot, ministre de la Guerre et des Pensions, accompagné du général Buat, du général Duboquet et du chef d'escadrons Wennaere, s'est rendu à Saumur, pour remettre la croix de la Légion d'honneur à l'étendrad de l'Ecole d'application de cavalerie.

A Marseille, M. Maurice Long, gouverneur général de l'Indo-Chine, s'est rendu à l'Exposition coloniale et a visité le palais de l'Indo-Chine.

LES INCIDENTS DU MATCH CARPENTIER-LEWIS A LONDRES

M. J. Marsillac, raconte ainsi le match Carpentier-Ted Lewis, qui fut fertile en incidents :

Un coup de gong et les adversaires, après une poignée de main rapide, sont face à face. Tous deux sont en magnifique condition physique et, n'était le développement très vigoureux des jambes de Carpentier, la différence de poids n'apparaîtrait pas aussi élevée qu'elle l'est.

Lewis, avec une sorte de furia sauvage, se rue littéralement sur Carpentier, qui ne peut éviter le corps-à-corps presque immédiat. Une minute d'un clinch où les deux hommes se travaillent le corps de crochets durs, suit. Puis, Carpentier apparaît, les avant-bras pris sous ceux de Lewis.

L'arbitre s'approche, sépare de force les adversaires, se met entre eux et, arrêtant un instant le combat, leur dit net qu'il n'admettra pas semblable méthode.

« TON GAUCHE, GEORGES »

Le combat reprend: Lewis réussit à placer un droit à la bouche de Carpentier, qui fait ce geste machinal avec lequel sont familiers tous les fidèles des combats de boxe, celui de se moucher dans son gant.

Evidemment, le coup a porté. Nouvelle passe brève. Descamps, d'une voix qui, certes, n'était pas exagérément haute, conseille à son poulain : « Ton gauche, Georges! »

Là-dessus, un ancien champion anglais, que je préfère ne pas nommer, brute énorme, au visage maffiu, s'approche de Descamps et lui assène deux formidables coups de poing. Brouhaha! On s'interpose.

Enfin, le calme est rétabli, mais toute la salle est dans un état extraordinaire de fièvre et d'énervement.

LE KNOCK-OUT

Une passe rapide suit, pendant laquelle Lewis, dont la combativité est magnifique, semble avoir la supériorité. Deux fois, Georges a manqué d'un souffle des directs qui eussent été fatals à son adversaire.

Les clinchs reprennent, alternative de bourrages sauvages et de bras tendus. Là, l'arbitre, encore une fois, essaye longtemps en vain de séparer les hommes. Il y réussit enfin. Or, au moment précis où s'est scindé ce qui n'était tout à l'heure qu'une masse humaine unique, Lewis, imprudent, baisse les bras et son visage apparaît non gardé. Rapide comme l'éclair, avec une soudaineté dont aucune comparaison que je pourrais faire ne donnerait une idée, le droit de Carpentier est parti et voilà Lewis touché à la pointe du menton, qui s'abat d'un coup, puis relève le torse, à demi, les yeux hagards, tandis que l'arbitre, écartant du geste le champion français très calme, énumère les chiffres fatidiques.

Même après que le dix a retenti, Lewis ne se relève pas, et il faut que Carpentier, le prenant sous les bras, l'emmène jusque dans son coin. A ce moment seulement, le boxeur anglais a comme un geste de défi.

Là-dessus, des applaudissements, mêlés de quelques sifflets, retentissent. Lewis a dans la salle de nombreux coreligionnaires qui ne peuvent admettre sa défaite sur un coup inattendu, mais que j'estime des plus réguliers.

CARPENTIER FRAPPÉ

La majorité des spectateurs est nettement en faveur du champion français. Cependant, tandis que celui-ci quitte le ring pour regagner le vestiaire, deux individus, parieurs déçus sans doute, l'attaquent bien malencontreusement pour eux, car, en un clin d'œil, les voilà, eux aussi, knockoutés, tandis que Carpentier, hissé sur les épaules d'admirateurs, est porté en triomphe jusque dans les couloirs.

Carpentier a déclaré, au même correspondant : « La rencontre s'est déroulée exactement comme je l'avais prévue. Dès que j'ai trouvé une ouverture, j'ai placé le coup que je voulais. La seule chose qui m'a surpris, c'est la soudaineté avec laquelle l'opportunité que je cherchais m'a été offerte. »

CLUBMEN FRANÇAIS VICTIMES DE PICKPOCKETS

Cinq ou six clubmen français, très connus, qui étaient venus assister au match Carpentier-Lewis, ont été dépouillés, dans le brouhaha qui suivit le combat, de leurs portefeuilles et de leurs passeports.

L'Etat fabrique la monnaie de nickel et une entreprise privée la monnaie de bronze

Seul l'Etat pouvait jusqu'ici battre monnaie.

La guerre ayant fait, comme par enchantement, se terrer les pièces d'argent et s'évanouir la monnaie de bronze, il a fallu aviser. Les Chambres de Commerce ont d'abord émis ces fameuses coupures qui ont évidemment rendu service, mais qu'on ne manie, lorsqu'elles sont usagées, qu'avec répugnance. Peu à peu, les coupures disparaissent, remplacées par les jetons couleur d'or qui donnent l'illusion des beaux louis d'autrefois.

Il faudrait, pour suffire aux besoins actuels, qu'il y eût dans la circulation pour environ 450.000.000 de francs de ces jetons. Or, on n'en a fabriqué que pour 130.000.000 de francs. Aussi, soucieuse de satisfaire rapidement aux demandes pressantes des chambres de commerce, l'administration du quai Conti procède-t-elle, du côté de Vincennes, à l'installation de nouvelles presses qui commenceront à fonctionner dans deux mois et permettront de doubler la production.

On ne s'en est pas tenu là. Pour faciliter la fabrication des jetons en plus grandes quantités, l'Etat a passé la main à une société privée en ce qui concerne la frappe des sous. Une disposition insérée dans une des dernières lois de finances et à peine remarquée a autorisé cette entorse — d'ailleurs justifiée — aux principes.

C'est à Poissy, dans les ateliers d'une grande firme métallurgique, que va, pendant quelque temps, être frappé le billon à l'effigie de la République. Les machines sont prêtes et les premières pièces sortiront dans quelques jours. Plus tard, quand elle nous aura suffisamment pourvus de jetons de deux francs, un franc et cinquante centimes, la Monnaie récupérera l'exclusivité de son monopole.

Rejet de pourvois de condamnés à mort

Paris, 12 mai. — La Chambre criminelle de la Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi formé par l'ouvrier électricien Joseph Dietrich, de Saint-Dizier, condamné à mort le 27 mars dernier, par la Cour d'assises de Chaumont, pour avoir assassiné une jeune fille de quinze ans, Mlle Jeanne Graillet, de Chancenay.

La même Chambre a rejeté le pourvoi formé par l'employé de bureau Robert Betz, condamné à mort par les assises de la Seine le 18 mars dernier, pour avoir, le 5 juillet 1921, assassiné pour la voler une rentière de l'avenue Dumaine, Mme Gagnepain. Robert Betz appartient à une honorable famille de Valenciennes.

La situation politique en Grèce

Athènes, 12 mai. — A la suite du vote émis cette nuit par la Chambre, la situation parlementaire est la suivante : sur 183 gounaristes, 161 ont voté la confiance, 9 étaient absents et les 13 ministres n'ont pas pris part au vote.

Les 160 députés qui ont voté contre le ministère forment les différents groupes de l'opposition.

L'opinion qui prévaut est qu'il n'y aura pas de crise ministérielle.

LAINES

LES VENTES DE LONDRES

(D'un correspondant particulier)

Londres, 12 mai. — Marché toujours très ferme; prix très soutenus.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, SAMEDI 13 MAI :

Aujourd'hui, saint Servais; demain, sainte Jeanne d'Arc.

133e jour de l'année.

Soleil : Lever à 5 h. 13; coucher, à 20 h. 22.

Lune : Pleine du 10. Dernier quartier, le 18.

Bulletin météorologique pour la journée du 13 (région Nord) : Vents du Nord-Est modérés. Ciel très nuageux, averses locales, température fraîche. Le minimum de température sera d'environ +1° 5°.

Exposition horticole.

17 h. : Central-Ciné-Théâtre : Conférence d'histoire régionale, par M. le chanoine Looten.

20 h. : Hippodrome : Cirque Hoste.

20 h. 30 : Casino-Théâtre : « La chaste Suzanne ».

LA FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

PAVOISONS !

Demain, dimanche, la France tout entière fêtera Sainte Jeanne-d'Arc, sa Libératrice.

En décidant que le deuxième dimanche de mai serait fête nationale de Jeanne d'Arc, le Parlement français a voulu célébrer, en ce jour, l'héroïsme et la vaillance, vertus éminemment françaises. Elles furent celles de la Bergère de Domrémy, comme de ses frères, les immortels « Poilus » de la Grande Guerre 1914-1918, qui, suivant le modèle de l'héroïque Patronne de France, libérèrent le sol français des ennemis.

Pavoisons donc! Que tous ceux qui ont au cœur l'amour de la Patrie le manifestent, demain, en arborant, aux fenêtres de leur habitation, le drapeau tricolore.

Une cérémonie patriotique à Saint-Martin

Les circonstances n'ont pas permis d'organiser un cortège, dans les rues de la ville, à l'occasion de la Fête Nationale de Jeanne d'Arc, dimanche 14 mai.

Les autorités civiles, le Cercle Militaire, les diverses sociétés militaires et patriotiques sont invités à assister à la fête religieuse qui sera célébrée à midi, en l'église Saint-Martin. Les drapeaux se grouperont autour de l'autel; le chœur de l'église et la nef centrale seront réservés aux autorités et aux délégations des diverses sociétés.

M. le chanoine Régent, aumônier militaire, officier de la Légion d'honneur, fera le panégyrique de la sainte héroïne.

La Société de Secours Mutuels des Anciens Sous-Officiers Français et la Société des Anciens Militaires, prient leurs membres d'assister au « Te Deum » qui sera chanté en l'église Saint-Martin, à la messe de midi.

Des places seront réservées dans le chœur.

Paroisse Saint-Joseph

Dimanche 14, l'Association « La Jeanne d'Arc » célébrera sa fête annuelle.

A 15 h. 30, au Cercle des hommes, lancement de ballons en l'honneur de sainte Jeanne d'Arc. Les ballons emporteront avec eux une carte-réponse avec l'adresse de l'expéditeur et l'emplacement réservé à une réponse de la personne qui recueillerait l'aéronef minuscule.

L'an dernier, 33 réponses étaient parvenues, sur 160 ballons, et 25 prix avaient récompensé leurs propriétaires.

M. l'abbé Caesteker demande de lui communiquer les réponses au fur et à mesure de leur arrivée. La distribution des prix en espèces et en nature, de ce concours de distance, aura lieu dans chaque œuvre le dimanche 11 juin.

A 16 h., pour toutes les associées de la « Jeanne d'Arc » et les enfants du patronage Sainte-Marie, séance récrative gratuite. On y interprétera « Par Marie », drame d'Ollivier, et « Ma petite tante chérie », de Varennes.

DERNIÈRE HEURE

A GENES

LA REPONSE A LA NOTE RUSSE

La délégation française n'y participe pas

Gênes, 12 mai. — M. Barthou n'a pas conféré aujourd'hui avec M. Lloyd George. La délégation française n'ayant pas signé le mémorandum du 2 mai, ne collaborera pas à la réponse que M. Lloyd George se propose de faire à la note russe, réponse dont il donnera lecture, demain matin, à la sous-commission des affaires russes.

Entre le Vatican et la Russie

Rome, 12 mai. — Aujourd'hui est rentré à Rome Mgr Pizzardo, substitut à la secrétairerie d'Etat au Vatican. Mgr Pizzardo a conféré avec le Pape et Mgr Gasparri sur les entretiens qu'il a eus à Gênes.

Dans les cercles du Vatican, on croit que le gouvernement des Soviets donnera suite aux demandes du Saint-Siège.

LE PAIN TAXE A 1 FRANC A PARIS

Paris, 12 mai. — Le Préfet de la Seine vient de prendre un arrêté fixant, à partir du 15 mai 1922, le prix du pain à Paris, à 1 franc le kilo.

Les amendes dues à l'Etat imputables sur les créances de dommages de guerre

Confirmation de jugement

Paris, 12 mai. — La première chambre de la Cour a décidé cet après-midi, par un arrêt rendu en faveur d'un commerçant de Château-Thierry, que les amendes civiles ou correctionnelles dues à l'Etat par les habitants des régions dévastées devaient être imputées à la créance due par l'Etat aux sinistrés de guerre, au titre de dommages de guerre.

Ce commerçant avait été condamné à 796 francs d'amende et à de nombreux frais envers la régie, à la suite d'un jugement définitif du Tribunal de Château-Thierry. Mis en demeure par l'administration intéressée de s'acquitter, il se pourvut en référé, objectant que, créancier de l'Etat pour des dommages de guerre, sa dette envers la régie devait être prise sur sa créance. Le juge des référés lui donna gain de cause, mais l'administration fit appel de cette décision devant la Cour de Paris.

La Cour de Paris a débouté la régie et confirmé l'arrêt rendu par le Tribunal de Reims.

Le Roi d'Angleterre visite les cimetières franco-britanniques de Picardie

Longpré-les-Corps-Saints, 12 mai. — Poursuivant sa tournée d'inspection des cimetières franco-britanniques, le Roi d'Angleterre a visité au début de l'après-midi successivement ceux de Warley-Baillon, Forceville, et de Louvencourt, entre Albert et Doullens.

La population a fait un accueil chaleureux au souverain anglais. De retour à Albert, le Roi avec sa suite a poursuivi son voyage par train jusqu'à Picquigny où il a été reçu sur le quai de la gare par Mgr Lecomte, évêque d'Amiens. Le cortège royal a ensuite visité les cimetières de Picquigny, Crouy et Longpré-les-Corps-Saints.

Le Roi George visitera demain les cimetières d'Etaples et de Terlincthun où il rencontrera le général de Castelnau.

L'amiral Barthès vient saluer George V

Boulogne-sur-Mer, 12 mai. — L'aviso « Péronne », venant de Cherbourg, est arrivé aujourd'hui à Boulogne ayant à bord le vice-amiral Barthès, préfet maritime de la Manche.

L'amiral